

Après examen des dossiers et audition des candidats de première génération et quelques-uns de deuxième, elle a pu constater que toutes les personnes figurant dans ce projet de décret remplissaient les conditions légales tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret et de l'accepter tel qu'il vous est soumis.

Le Commissaire. Je suis satisfait que M. le Président de la commission ait rappelé que ce ne sont pas les communes qui naturalisent mais bien le Grand Conseil et que la commission est particulièrement attentive à ce que tous les candidats qui passent devant la commission sachent au moins une des deux langues du canton, cela contrairement à certaines affirmations qu'on a entendues ces jours derniers. La commission ne vous propose que des candidats dont elle est persuadée qu'ils remplissent les conditions et c'était important de le rappeler ici.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, vous pouvez constater que 81 personnes de première génération et 53 personnes de deuxième génération obtiennent le droit de cité fribourgeois.

Un Confédéré bernois devient Fribourgeois.

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 1. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/CVP, SC), Aebischer (PS/SP, SC), Aeby-Egger (ACG/MLB, SC), Andrey (PDC/CVP, GR), Bachmann (PLR/FDP, BR), Bapst (PDC/CVP, SE), Berset (PS/SP, SC), Boschung B. (PDC/CVP, SE), Boschung M. (PDC/CVP, SE), Bourgknecht (PDC/CVP, FV), Bourguet (PDC/CVP, VE), Brönnimann (UDC/SVP, SC), Buchmann (PDC/CVP, GL), Bulliard (PDC/CVP, SE), Burkhalter (PLR/FDP, SE), Butty (PDC/CVP, GL), Cardinaux (UDC/SVP, VE), Clément (PS/SP, FV), Colomb (PDC/CVP, BR), Corminboeuf (PS/SP, BR), Cotting (PLR/FDP, SC), Crausaz (PDC/CVP, SC), de Reyff (PDC/CVP, FV), de Roche (ACG/MLB, LA), de Weck (PLR/FDP, FV), Décaillet (UDC/SVP, FV), Duc (ACG/MLB, BR), Ducotterd (PDC/CVP, SC), Etter (PLR/FDP, LA), Fasel-Roggo (ACG/MLB, SE), Feldmann (PLR/FDP, LA), Frossard (UDC/SVP, GR), Fürst

(PS/SP, LA), Ganiotz (PS/SP, FV), Gavillet (PS/SP, GL), Geinoz (PLR/FDP, GR), Gendre (PS/SP, SC), Genoud (UDC/SVP, VE), Girard (PS/SP, GR), Glardon (PDC/CVP, BR), Glauser (PLR/FDP, GL), Goumaz-Renz (PDC/CVP, LA), Grandjean (PDC/CVP, VE), Haenni (PLR/FDP, BR), Hänni-F (PS/SP, LA), Hunziker (PLR/FDP, VE), Ith (PLR/FDP, LA), Jelk (PS/SP, FV), Johner-Etter (UDC/SVP, LA), Jordan (PDC/CVP, GR), Kaelin-M (PDC/CVP, GR), Kolly (PLR/FDP, SC), Krattinger-J (PS/SP, SE), Kuenlin (PLR/FDP, SC), Longchamp (PDC/CVP, GL), Losey (UDC/BR), Marbach (PS/SP, SE), Mauron (PS/SP, GR), Menoud (PDC/CVP, GR), Morel (PS/SP, GL), Mutter (ACG/MLB, FV), Page (UDC/SVP, GL), Peiry C. (UDC/SVP, SC), Peiry S. (UDC/SVP, FV), Piller V. (PS/SP, BR), Raemy (PS/SP, LA), Rapporteur (UDC/SVP, SC), Remy (PS/SP, GR), Rey (ACG/MLB, FV), Ridoré (PS/SP, SC), Rime (PS/SP, GR), Romanens A. (PS/SP, VE), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/SVP, GL), Schnyder (PS/SP, SC), Schuwey J. (PDC/CVP, GR), Schuwey R. (UDC/SVP, GR), Siggen (PDC/CVP, FV), Stempfel-H (PDC/CVP, LA), Studer A. (ACG/MLB, SE), Studer T. (PDC/CVP, LA), Suter (ACG/MLB, SC), Thalman-B (UDC/SVP, LA), Thomet (PS/SP, SC), Thürler (PLR/FDP, GR), Tschopp (PS/SP, SE), Vial (PDC/CVP, SC), Vonlanthen (PLR/FDP, SC, VE), Waeber E. (PDC/CVP, SE), Weber-G M. (ACG/MLB, SE). Total: 90.

A voté non:

Binz (UDC/SVP, SE). Total: 1.

Se sont abstenus:

Chassot (ACG/MLB, SC), Jendly (PDC/CVP, SE), Piller A. (UDC/SVP, SE), Zürcher (UDC/SVP, LA). Total: 4.

Projet de décret N° 1 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde (bibliothèques et mensa)¹

Rapporteur: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'ins-
truction publique, de la culture et du sport.

Le Président. Le Bureau du Grand Conseil prévoit que cet objet soit débattu selon la catégorie II, à savoir le débat organisé.

Or, je suis saisi d'une motion d'ordre émanant des députées Christa Mutter et Marie-Thérèse Weber-Gobet demandant le passage du traitement de cet objet en catégorie I. Cette motion d'ordre est signée par 9 co-signataires.

Je vous rappelle que selon l'article 111 al. 3 de notre loi sur le Grand Conseil, une motion d'ordre pour modifier le traitement d'une affaire doit être signée par au moins cinq membres du Grand Conseil et déposée avant le début du débat d'entrée en matière sur le projet concerné.

Nous allons donc traiter cet objet selon la catégorie I, soit le débat libre.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a examiné cet objet, aussi bien sous l'angle financier que sous l'angle d'une commission ordinaire. Les bâtiments de l'Université de Miséricorde,

¹ Message pp. 231 ss.

construits en 1941 et agrandis à plusieurs reprises ces dernières décennies, accueillent aujourd'hui près de 5000 étudiants, soit le double de la capacité prévue à l'origine. Cette occupation intensive des locaux atteignait par ailleurs son point culminant avant le transfert en 2005 de la Faculté des sciences économiques et sociales sur le nouveau site de Pérolles II.

Si les bâtiments se sont relativement bien adaptés à l'évolution du nombre d'étudiants et à l'organisation du monde universitaire, il faut bien avouer qu'après avoir consenti des dépenses régulières pour l'entretien de ce site, il est devenu nécessaire de procéder à des investissements lourds afin de maintenir une fonctionnalité minimale pour l'accueil de ces 5000 étudiants. Les travaux qui font l'objet de ce décret consisteront en un réaménagement de la bibliothèque, qui verra sa surface augmenter, et surtout la qualité de l'air qu'on y respire s'améliorer!

La part la plus importante de l'investissement concerne, comme vous l'avez vu dans le message, une rénovation lourde de la mensa. Il s'agira notamment de refaire l'enveloppe du bâtiment, en particulier l'étanchéité du toit ainsi que l'isolation générale. Par ailleurs, toute l'organisation et l'équipement de la restauration seront revus et remis à jour afin d'offrir un standard minimum aux étudiants. La CFG a souhaité savoir si la possibilité d'installer des panneaux solaires sur le toit de la mensa avait été étudiée. Une évaluation complémentaire sera faite par l'architecte cantonal pour déterminer la faisabilité de ce complément.

En ce qui concerne le calendrier, il faut préciser que la prochaine mise en œuvre de la RPT aura pour conséquence une forte diminution du taux de subventionnement fédéral si les travaux ne débutaient pas avant le 1^{er} janvier 2008. Il y a donc une certaine urgence à traiter, respectivement à accepter, cet objet pour éviter cette perte potentielle de subventions.

Avec ces considérations, la CFG vous propose d'entrer en matière sur ce projet.

La Commissaire. Le décret qui vous est soumis ce matin porte, le rapporteur l'a dit, sur un assainissement de deux infrastructures essentielles pour les 5000 étudiants en sciences humaines et sociales pour lesquels le site de Miséricorde constitue le lieu principal d'études. Il s'agit, d'une part, de remettre en état et de rendre conforme aux normes actuelles le restaurant universitaire et, d'autre part, de permettre aux étudiants d'accéder aux sources bibliographiques indispensables à leur formation et cela dans des conditions adéquates. Les interventions proposées revêtent un caractère à la fois nécessaire et urgent. En ce qui concerne la mensa, la nécessité de procéder à un réinvestissement est une évidence depuis quelques années, sans quoi nous craignons qu'une fermeture doive survenir. Les ressources humaines, aussi bien au sein de l'Université qu'au Service des bâtiments, ayant été fortement occupées par la construction de Pérolles II, le projet n'a pas pu être avancé plus rapidement. A présent, les normes d'hygiène ne peuvent plus être garanties à la suite d'infiltrations d'eau dans les cuisines ainsi qu'en raison de l'état vétuste des installations. De plus, si vous avez déjà fréquenté cette mensa, vous vous rendez compte que l'accès, en général, mais plus parti-

culièrement pour les personnes à mobilité réduite, est insatisfaisant.

Pour les bibliothèques, une solution minimale a été recherchée dans un premier temps, solutions dont le seul objectif était d'augmenter le nombre de places de travail disponibles en transformant l'ancienne bibliothèque des sciences économiques et sociales en salle de lecture. Or, les analyses d'air effectuées dans les bibliothèques existantes ont démontré que leur qualité ne répond pas aux normes de la concentration de CO₂ nécessaire pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables. La température est également critique. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de procéder à l'installation de systèmes de ventilation et de refroidissement. Il s'agit en soi de mesures indispensables pour permettre aux étudiants de travailler dans des conditions conformes aux normes en vigueur, pour lesquelles nous portons une certaine responsabilité.

M. le Rapporteur l'a dit, indépendamment du fait que les travaux à la mensa soient urgents pour garantir son fonctionnement, des délais précis doivent être respectés pour pouvoir bénéficier des subventions fédérales telles qu'annoncées dans le message, c'est-à-dire à un taux de 55%. En effet, avec l'entrée en vigueur de la RPT, le supplément péréquatif serait supprimé. Pour les subventions aux investissements universitaires, il en résultera la modification suivante pour notre canton: actuellement, la contribution aux investissements de la Confédération se situe à 55%; avec l'entrée en vigueur de la RPT, elle sera de 30% pour tous les cantons. Le Secrétariat d'état à l'éducation et à la recherche a édicté des dispositions transitoires dont nous avons eu connaissance en fin d'année. Pour permettre de bénéficier du taux actuel, le chantier doit être commencé avant le 31 décembre 2007 et le décompte final présenté avant le 31 décembre 2010. C'est ce calendrier qui a aussi dicté le souci de pouvoir vous présenter rapidement un décret afin de pouvoir démarrer les travaux qui sont en soi nécessaires.

Dans le cadre des discussions au sein de la commission, la question d'une éventuelle installation de panneaux solaires a été abordée et j'ai pris – le Conseil d'Etat partage ce point de vue – l'engagement de la faire étudier dans le cadre du crédit et le cas échéant, si elle est possible, de la faire réaliser. Je voudrais juste vous rappeler que nous sommes actuellement dans une situation avec des toits plats, qui sont accessibles au public en tant que tels. Dans la mesure où nous avons prévu de nommer une commission de bâtisse dans laquelle des membres du Grand Conseil siègeront, cela nous permettra d'avoir une information mutuelle le moment venu.

C'est avec ces remarques que je vous remercie d'entrer en matière et de voter le crédit qui nous permettra de démarrer les travaux cette année encore.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les bâtiments universitaires de Miséricorde. A la suite de tous les calculs obtenus, l'apport financier de la Confédération s'élève à 3 919 000 francs, ce qui représente 40% de l'investissement total de ce projet, ce qui est non négligeable. Il faut savoir que la contri-

bution maximale de la Confédération est fixe à partir du 1^{er} janvier 2008 pour tous les cantons et qu'elle s'élève au maximum à 30%.

C'est pour cette raison principale que le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à adopter ce projet de décret.

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR). Le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret N° 1 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement de bâtiments universitaires de Miséricorde ainsi que les arguments développés ont retenu l'attention du groupe libéral-radical.

En effet, sur la base des aspects techniques identifiés, force est de constater la nécessité d'intervenir tant du point de vue de l'assainissement des lieux que de la création d'espaces adaptés aux besoins des utilisateurs, notamment des bibliothèques. Quant à la mensa, un réinvestissement du même type s'avère indispensable aussi bien au niveau de l'enveloppe architecturale que des équipements du complexe. Nous partageons et soutenons les buts de l'investissement décrits dans le rapport sous le point 2.1.2.

Pour le financement, la subvention fédérale, à hauteur de 55% sur un montant admis de 7 127 000 pour un total de 9 594 000 francs pour les deux objets, doit être prise en compte de façon objective. Nous avons également pris note que la part fédérale de subventionnement est conditionnée à l'octroi du permis de construire en automne 2007. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat doit tout mettre en œuvre pour réaliser ce projet dans le délai fixé tout en respectant impérativement l'enveloppe financière à disposition.

Sur la base de ces considérations, le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et approuve ce projet de décret à l'unanimité dont le montant net à charge du canton s'élève à 5 674 250 francs.

Stempfel-Horner Yvonne (PDC/CVP, LA). Die CVP-Fraktion hat das vorliegende Kreditbegehren diskutiert. Wir danken dem Staatsrat für den ausführlichen und klaren Bericht. Den Studierenden gute Arbeitsbedingungen zur Verfügung zu stellen, scheint uns sehr wichtig zu sein, was mit dem Umbau der Bibliotheken gewährleistet wird. Immerhin sind es beim Miséricorde-Gebäude gegen 5000 Studentinnen und Studenten, die hier ein und aus gehen. Mit der Sanierung des Universitätsrestaurants werden die Studierenden auch wieder eine gute Dienstleistung erhalten. Gute Infrastrukturen sind das Eine, es ist uns aber auch ein besonderes Anliegen, dass auf eine gesunde und ausgewogene Ernährung geachtet wird. Mit diesen Bemerkungen unterstützt die CVP-Fraktion einstimmig das vorliegende Projekt.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche est favorable aux deux objets qui nous sont présentés aujourd'hui. Toutefois, il regrette une certaine précipitation dans la présentation de ce projet. M^{me} la Commissaire du gouvernement nous a apporté une part d'explication étant donné que les services étaient occupés par Pérolles II, mais il nous semblerait important d'avoir du temps supplémentaire pour nous

occuper de ce projet. Si la première partie du projet, à savoir la rénovation de la bibliothèque, ne nous pose aucune difficulté, nous la soutenons absolument, les travaux touchant la mensa nous interpellent.

En premier lieu, il y a quand même un certain nombre de questions à se poser sur l'état de délabrement décrit du bâtiment – un bâtiment qui a 24 ans de vie seulement. Nous interpelle aussi la qualité du projet, qui a été réalisé en 1982. Il devrait y avoir une réflexion à mener dans ce sens-là.

Ensuite, cette mensa est importante; les alentours de l'Université sont fondamentaux et nous aurions souhaité qu'il y ait une réflexion plus approfondie, allant au-delà de la rénovation de la mensa, sur son remplacement éventuel ou la destruction du bâtiment actuel et le réaménagement de cet espace devant l'Université jusqu'aux terrains compris de la Tour-Henri, qui ont été acquis par l'Etat.

L'Université est une carte de visite importante pour le canton de Fribourg et nous aurions dû nous poser des questions et profiter de cette occasion pour savoir s'il n'y avait pas lieu de faire des investissements plus importants de manière à avoir une mensa tout à fait conforme qui réponde à certaines normes. Bien sûr que nous soutenons toutes les mesures qui vont dans le sens d'améliorer l'accessibilité de ce bâtiment. Nous nous posons les mêmes questions en termes écologiques étant donné que ce bâtiment doit être revu; par exemple pour ce qui concerne la pose de panneaux solaires, le chauffage, l'eau chaude mise à disposition.

En conséquence, le groupe Alliance centre gauche demande le renvoi de ce projet pour arriver avec de nouvelles alternatives en ce qui concerne la deuxième partie du projet, à savoir la mensa.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion unterstützt das vorliegende Dekret für die Sanierung und den Umbau der Mensa und einer Bibliothek an der Uni. Die ausgewiesenen Honorarkosten scheinen uns aber recht hoch zu sein und sind mit 14% bei der Mensa auch höher als die üblichen Honorarkosten. Es erscheint mir nicht richtig, dass der Planer, welcher vor Jahren, wir haben es gehört, im Jahre 1982, den Auftrag zum Erweiterungsbau der Uni erhielt, jetzt wieder zum Zug kommt, und dies nur mit dem Argument, dass er das Gebäude am Besten kennt. Wer einmal beim Teiggrühren dabei war, bekommt immer ein Stück vom Kuchen. Dies entspricht nicht dem Grundgedanken des Gesetzes über das öffentliche Beschaffungswesen und soll in Zukunft anders gehandhabt werden.

Auch würde die SP-Fraktion begrüßen, wenn die Wärmeerzeugung und die Warmwasseraufbereitung durch Alternativ-Energien gesichert werden könnten und Solarzellen installiert würden.

Ich frage mich auch, ob die Erweiterung der Bibliothek wirklich genügend ist. Frau Staatsrätin hat vorhin gesagt, es ist eine Minimallösung, und ob das für die nächsten Jahre ausreicht... Ich befürchte, dass hier nicht genügend Arbeitsplätze für Studierende eingerichtet werden und in wenigen Jahren wieder ein Platzmangel herrschen wird. Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem vorliegenden Dekret zu.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Unsere Fraktion ist sehr dafür, dass die Studentinnen und Studenten gute Arbeitsbedingungen erhalten. Wir befürworten deshalb den provisorischen Umbau der Seminarbibliotheken. Wie Ursula Krattinger vorhin erwähnt hat, wird auch das nur eine erste Etappe sein, weil auch die Seminarbibliotheken innerhalb des Miséricorde-Gebäudes einer grundlegend neuen Planung bedürfen. Auch das ist nur eine vorläufige Lösung, die wir aber befürworten. Wir schlagen Ihnen deshalb vor, diesen Teil des Kredites sofort wieder vorzulegen und ihn abzutrennen vom zweiten Teil des Kredites, der grosse Probleme bereitet, von der Mensa.

Cette mensa a connu des difficultés dès son ouverture en 1982. Une gestion fonctionnelle n'a jamais été possible. Les problèmes phoniques créent une ambiance nettement plus bruyante qu'ici; une conversation normale s'avère impossible et les accès sont absolument insatisfaisants.

Je vous signale que tous les bâtiments réalisés par M. Serge Charrière portent la même marque de fabrique. Tous ces bâtiments que je connais – à titre d'exemples je cite celui de Fribourg-centre, les immeubles de la rue de la Carrière, le bâtiment de la Direction des Finances – connaissent le même problème, à savoir que les utilisateurs de ces bâtiments s'y perdent. Les accès, les ascenseurs, les couloirs répondent à une logique étrange et incompréhensible pour le commun des mortels. La mensa ne fait pas exception à la règle et les travaux envisagés sur ce bâtiment ne vont pas solutionner ce problème.

Eine Totalsanierung nach nur 25 Jahren für ein Gebäude, das nur seiner grössten Irrtümer entledigt wird, ist ein urbanistischer und ökonomischer Unsinn. Wir verstehen, dass die Finanzkommission diesen Kredit nur unter dem finanziellen Gesichtspunkt angesehen hat. Es ist aber Aufgabe des Grossrates, auch die urbanistischen und langfristigen, ökonomischen Kriterien zu beachten. Es ist besonders widersinnig, den Bock zum Gärtner zu machen und den gleichen Architekten nochmals zu beauftragen. Es braucht deshalb ohnehin einen öffentlichen Wettbewerb. Wenn Sie dies nicht machen, werden Sie Rekurse haben unter dem Titel «öffentliches Beschaffungswesen». Ob Sie einen Wettbewerb machen oder nicht, in jedem Falle ist die Frist mit Baubeginn Ende 2007 faktisch nicht einzuhalten. Nous avons donc pris contact avec des architectes, des historiens d'art et des spécialistes en urbanisme pour étudier ce projet. Rappelons que le bâtiment originel et protégé de Miséricorde a été défiguré par la construction de la mensa, car on a démoli l'escalier élégant sis au premier étage, privant ainsi l'Université de son entrée et de son ouverture principale face à la ville. La mensa a été construite à cet endroit, malgré une expertise négative fournie par le Service des biens culturels. Une démolition de ce bâtiment, qui occupe un espace clé du centre-ville, permettra de réparer cette erreur, qui a été commise à la fin des années 1970.

Notre proposition tend à contrôler si la statique de la mensa permet encore son exploitation temporaire, sous l'angle de la sécurité, puis de lancer un concours en bonne et due forme pour un concept d'aménagement de tout le périmètre Miséricorde-Sud, c'est-à-dire comprenant les terrains de la mensa, les terrains

situés autour de la Tour-Henri et, en collaboration avec la ville, si possible les terrains du parking de l'Hôpital des bourgeois et ceux des zones comprises jusqu'à la Poste principale.

Wir verlangen ebenfalls eine Gesamtstudie für Heizung und Energieerzeugung, nicht nur einige Solarzellen auf dem Dach als Feigenblatt. Einerseits ist die energetische Sanierung des ganzen Uni-Komplexes zu untersuchen, andererseits die Wärmeproduktion, zum Beispiel durch eine WKK-Zentrale für Miséricorde und alle umliegenden grossen Bauten mit erneuerbaren Energien: Holz, Wärmepumpen, Erzeugung von warmem Wasser.

Une étude complète permettra ainsi de réparer les erreurs du passé et de trouver une solution de qualité pour un peu plus de 25 ans.

Donc, je vous invite à renvoyer ce projet.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Je me sens également interpellé par ce projet. Bien sûr que je n'y suis pas opposé, j'approuve des deux mains, mais ce qui m'interpelle, c'est son côté financier. Je voudrais simplement demander: les travaux préparatoires font-ils l'objet d'appels d'offres? Il me semble aussi – comme certains l'ont dit dans cette salle – qu'on voit plus ou moins toujours les mêmes bureaux d'architectes, etc. Cela fait plus de vingt ans que je le dis dans cette salle. Parce qu'à mon avis, mettre 212 000 francs pour un projet d'études... Certes, le canton connaît des embellies, mais je pense que si dans le privé on agissait de la sorte, on serait vite en faillite.

Le Rapporteur. Je remercie tous les rapporteurs des groupes qui se sont déclarés favorables à l'entrée en matière pour ce projet de décret. Je reprendrai dans l'ordre les interventions des Député-e-s Benoît Rey, Ursula Krattinger, Christa Mutter et Louis Duc et des questions posées qui ont également en grande partie été évoquées au sein de la commission.

Par rapport à l'intervention de M. le Député Benoît Rey, qui rejoint en partie celle de M^{me} la Députée Christa Mutter, sur la question de la coordination d'une éventuelle étude sur un périmètre plus élargi que simplement l'implantation de la mensa, il faut se rendre compte que si nous allons dans le sens d'une étude dans le périmètre proposé par M^{me} la Députée Christa Mutter, ce n'est pas six mois, ni une année, mais c'est dix ans de retard que nous prendrons avec un tel développement de projet. Etant donné les implications et, surtout les parties prenantes au périmètre proposé et surtout l'endroit où ces bâtiments sont implantés en pleine ville, j'estime que c'est une affaire de plusieurs années jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Et pendant ce temps-là la vétusté des installations existantes causera toujours des difficultés.

La situation de la Tour-Henri et de son développement a, elle aussi, été évoquée dans le cadre de la commission. Il faut savoir que ce site est soumis à des contraintes extrêmement compliquées, notamment à cause de certaines dispositions liées à la protection du patrimoine. Je pense que tout le monde peut comprendre cet élément-là et la difficulté qui pourrait en découler.

Pour ce qui concerne la question des honoraires et de toute la problématique des mises au concours, il faut d'abord se rendre compte – et cela rejoint la remarque de M. le Député Louis Duc – que le montant de 212 000 francs d'honoraires ne comprend pas uniquement les prestations d'études d'un bureau d'architectes X ou Y, mais il s'agit de l'ensemble des honoraires qui sont concernés par la préparation de ce projet, autant les ingénieurs techniques, notamment de chauffage, de ventilation et autres. Or, dès l'instant où cela est précisé, le montant devient tout à fait compréhensible.

Je terminerai par la notion de mise au concours et de marchés publics, cela a également été évoqué dans la commission et vous le trouvez également dans le message. La loi sur les marchés publics permet, si des raisons financières objectives manifestes et réalistes l'attestent, de confier des mandats d'études à des entités qui bénéficient d'un certain avantage en termes de connaissances du dossier pour, d'une part, aller plus vite et, surtout, d'autre part pour que cela coûte moins cher. La loi sur les marchés publics le permet. Le bureau d'architectes mentionné dans le message n'est pas aujourd'hui mandataire de l'«Eweiterung» de la mensa. Il ne s'agit pas de ça. Le bureau d'architectes en question a été mandaté uniquement pour la partie de l'étude. Il est clairement mentionné dans le message que la suite du mandat et la plus grosse partie des montants des honoraires font l'objet d'une soumission publique conformément à la loi.

La Commissaire. Je souhaiterais à mon tour remercier les rapporteurs qui, au nom de leur groupe, proposent l'acceptation du présent décret. Je souhaiterais, sans allonger la discussion, le rapporteur de la commission ayant répondu à la plupart des interventions, faire tout de même encore l'une ou l'autre remarque qui me paraît importante.

Si vous estimez que nous agissons dans une certaine précipitation, la précipitation ne porte que sur le temps où nous avons demandé de pouvoir prendre une décision ici-même. Le projet est évidemment en préparation depuis un certain temps. La mensa – et ceux qui ont eu l'occasion d'y aller dans le cadre d'une manifestation officielle ou d'une autre manière s'en rendent compte, connaître des problèmes liés notamment à l'accessibilité mais aussi à la vétusté du bâtiment. Pendant 24 ans, il n'y a pas eu d'investissements relativement importants dans ce bâtiment, ce qui a causé évidemment aussi les travaux que nous devons pouvoir mener.

Le renvoi de ce dossier provoquerait non seulement – et je tiens à le dire – la perte de subventions, mais probablement une fermeture de la mensa, parce que les conditions nécessaires à son exploitation ne seraient plus remplies. Vous priveriez donc les étudiants, en particulier ceux de Miséricorde, mais également les élèves des collèges avoisinants, parce qu'ils sont aussi nombreux à se rendre à la mensa pour le déjeuner en particulier, de la possibilité de se restaurer sur place. C'est une responsabilité lourde que vous prendriez, il ne faut pas vous le cacher.

Le deuxième aspect est lié à la question des honoraires et des marchés publics. Il me paraît important de rappeler pourquoi nous avons confié à l'architecte qui

a fait les travaux au début des années 80 la partie des études et ce n'est que la partie des études qui lui a été confiée. Cela a été fait parce c'est un respect des droits intellectuels qui est reconnu par la loi sur les marchés publics. Il bénéficie de l'ensemble des plans, notamment de ceux des installations et c'était une solution économique, efficace et efficiente pour le Conseil d'Etat de pouvoir lui confier la phase d'étude, de pouvoir mener à terme un dossier rapidement pour pouvoir également le mettre au plus vite à l'enquête, ce qui correspond à la phase d'étude en tant que telle. Il était évident et clair pour nous que la partie suivante ferait l'objet d'un marché public, mais un marché public qui, évidemment, ne peut être engagé qu'après le vote du décret par votre autorité.

On peut certes regretter, le cas échéant, les erreurs du passé et vouloir tout reconstruire *ab ovo*. Je veux simplement indiquer que vous êtes dans un cadre relativement complexe. Ce n'est pas uniquement la mensa qui a été construite au début des années 80, c'est aussi le tunnel qui mène à la gare CFF, qui est un élément existant avec lequel nous devons pouvoir compter. Et c'est là-dessus que s'est appuyée en particulier la mensa. Penser que l'on peut à la fois intégrer la mensa à la Tour-Henri et à l'ensemble du secteur et être en mesure de vous présenter rapidement un projet relève de l'utopie. L'utopie est heureuse en politique; elle est nécessaire. Mais, moi, je dois vous demander un certain réalisme pour que nous puissions offrir assez rapidement et dans de bonnes conditions des lieux de vie pour les étudiants à Miséricorde.

Je souhaiterais encore faire une dernière remarque, parce que je n'ai peut-être pas été suffisamment précise à ce sujet. Pour les bibliothèques, ce n'est pas une solution provisoire que nous vous proposons. Nous voulions proposer une solution plus simple dans un premier temps, mais les études que nous avons menées nous ont montré qu'il était nécessaire d'aller plus loin, de proposer la liaison entre les différentes bibliothèques et de mener aussi l'ensemble des travaux tels qu'ils sont proposés. Cette réflexion a été menée avec l'ensemble des facultés qui ont une bibliothèque dans ce bâtiment pour pouvoir aussi mieux gérer l'ensemble des besoins bibliothéconomiques pour l'Université et les facultés sises à Miséricorde.

C'est avec ces éléments que je vous prie de refuser la proposition de renvoi et de voter le décret.

Le Président. Selon l'article 142 de notre loi sur le Grand Conseil, nous devons d'abord adopter l'entrée en matière et ensuite voter le renvoi partiel du projet. L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est donc acceptée.

Nous allons maintenant passer au vote sur la motion d'ordre déposée par M. Benoît Rey au nom du groupe Alliance centre-gauche, qui demande le renvoi partiel du projet, à savoir le renvoi des montants consacrés à la rénovation de la partie mensa.

– Au vote, la proposition de renvoi partiel de ce projet de décret est refusée par 74 voix contre 16 et 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aeby-Egger (ACG/SC), Binz (UDC/SE), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Frossard (UDC/GR), Mutter (ACG/FV), Piller A. (UDC/SE), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rey (ACG/FV), Romanens A. (PS/VE), Schuwey R. (UDC/GR), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 16.*

Ont voté non:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Bachmann (PLR/BR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Colomb (PDC/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Feldmann (PLR/LA), Fürst (PS/LA), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Rapporteur (), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Corminbœuf (PS/BR), Ganiot (PS/FV), Jelk (PS/FV), Mauron (PS/GR).

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

ART. 4

– Adopté.

ART. 5

– Adopté.

ART. 6

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 3. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (PDC/SC), Aebischer (PS/SC), Andrey (PDC/GR), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Berset (PS/SC), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgnicht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Cotting (PLR/SC), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Dorand (PDC/FV), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Ganiot (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Genoud (UDC/VE), Girard (PS/GR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Krattinger-J (PS/SE), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Menoud (PDC/GR), Morel (PS/GL), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller V. (PS/BR), Raemy (PS/LA), Rapporteur (PLR/SC), Remy (PS/GR), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet E. (PDC/SC), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Stempfél-H (PDC/LA), Studer T. (PDC/LA), Thalman-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA). *Total 81.*

Ont voté non:

Binz (UDC/SE), Piller A. (UDC/SE), Schuwey R. (UDC/GR). *Total 3.*

Se sont abstenus:

Aeby-Egger (ACG/SC), de Roche (ACG/LA), Duc (ACG/BR), Fasel-Roggo (ACG/SE), Mutter (ACG/FV), Rey (ACG/FV), Studer A. (ACG/SE), Suter (ACG/SC), Weber-G M. (ACG/SE). *Total 9.*

Projet de loi N° 302 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière¹

Rapporteure: **Marie-Thérèse Weber-Gobet** (ACG/MLB, SE).

Commissaire: **Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

La Rapporteuse. Die Kommission hat den vorliegenden Gesetzesentwurf in einer Sitzung beraten. Eintreten war nicht bestritten und die Änderungsanträge betreffen grossmehrheitlich sprachliche oder grammatikalische Unstimmigkeiten – vor allem im deutschsprachigen Text.

La nouvelle loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière – dont le message constitue en même temps le rapport faisant suite au postulat

¹ Message pp. 152 ss.